

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1271

22 mai 2012

### SOMMAIRE

<b>ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l.</b>	<b>60977</b>	<b>OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial</b>	<b>60985</b>
<b>Aviva Investors Properties Europe S.A.</b>	<b>60985</b>	<b>OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial</b>	<b>60995</b>
<b>Bonneville Holding S.A.</b>	<b>60991</b>	<b>OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial</b>	<b>60991</b>
<b>Britannia-Ausbau S.A.</b>	<b>60992</b>	<b>OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial</b>	<b>60991</b>
<b>Camlux S.à r.l.</b>	<b>60973</b>	<b>OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial</b>	<b>60991</b>
<b>CETP II Foundry S.à r.l.</b>	<b>60984</b>	<b>OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial</b>	<b>60991</b>
<b>Compagnie Financière de Participations Européennes</b>	<b>61006</b>	<b>Parcadia Asset Management S.A.</b>	<b>60996</b>
<b>CPE Group S.à r.l.</b>	<b>60978</b>	<b>Parcadia Asset Management S.A.</b>	<b>60996</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l.</b>	<b>61007</b>	<b>PB Holding Company, S.à r.l.</b>	<b>61003</b>
<b>Eleven Apricot S.à r.l.</b>	<b>60999</b>	<b>PB Holding Company, S.à r.l.</b>	<b>61006</b>
<b>F.D. 3 S.A.</b>	<b>60999</b>	<b>Petroced s.à r.l.</b>	<b>60996</b>
<b>France Outlet Mall Holding S.à r.l.</b>	<b>60982</b>	<b>P. Haberl S.à r.l.</b>	<b>60996</b>
<b>Horizon Participations S.A.</b>	<b>60998</b>	<b>PHIL LUX Transports</b>	<b>61006</b>
<b>ING Belgium International Finance S.A.</b>	<b>60995</b>	<b>Prisma Formation S.à r.l.</b>	<b>60997</b>
<b>Mainland Corporation S.A.</b>	<b>60964</b>	<b>PTL Holdings Luxembourg Sàrl</b>	<b>60977</b>
<b>Media</b>	<b>60977</b>	<b>Queiroz Galvão Oil &amp; Gas International S.à r.l.</b>	<b>61003</b>
<b>MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.</b>	<b>60964</b>	<b>REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b>	<b>60999</b>
<b>MSP Emea S.à r.l.</b>	<b>60986</b>	<b>Segle S.C.l.</b>	<b>60962</b>
<b>Nador Invest S.A.</b>	<b>60990</b>	<b>S&amp;H Holding S.A.</b>	<b>61007</b>
<b>Neodesign S.à r.l.</b>	<b>61003</b>	<b>Silver Star S.A.</b>	<b>60997</b>
<b>Norron SICAV</b>	<b>60977</b>	<b>S.u.P. Premium V</b>	<b>60973</b>
<b>Northland Resources S.A.</b>	<b>60984</b>	<b>VCST Holdco Lux S.A.</b>	<b>61008</b>
<b>Novera Energy S.à r.l.</b>	<b>60985</b>		
<b>Nyomdaker S.à r.l.</b>	<b>60991</b>		

**Segle S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4575 Differdange, 18-24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.751.

—  
STATUTS

Les soussignés:

1. Monsieur Sead SADIKOVIC, gérant, demeurant à L-4575 Differdange, 18-24 Grand-Rue né à Mitrovica (RS) le 20 janvier 1977 (19770120473)

2. Madame Egle TAMASAUSKAITE, caissière, demeurant à L-4575 Differdange, 18-24 Grand-Rue née à Panevezys (LTU) le 23 octobre 1981 (19811023526)

Ces comparants ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement. Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante: SEGLE S.C.I

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par la simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée allant jusqu'à la réalisation du dernier immeuble acquis par la société. Dans ce cas, la procédure de dissolution de la société sera effectuée par le ou les gérant(s) en fonction.

Les associés, par décision unanime portant modification des statuts, pourront décider de la durée illimitée de la société.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à TROIS CENTS (300,-) EUROS, représenté par trois cents (300) parts d'intérêts de 1,- Euro entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de TROIS CENTS (300,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile, ainsi qu'il a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Sead SADIKOVIC Cinquante parts d'intérêts . . . . .	150
2. Madame Egle TAMASAUSKAITE Cinquante parts d'intérêts . . . . .	150
TOTAL: CENT parts . . . . .	300

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables. Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être publicité au Mémorial Recueil C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social ou l'ensemble des associés survivants et à tenir endéans six mois après la date de décès. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur, le tout endéans les six mois à partir du non agrément.

Le prix de rachat sera fixé par deux experts choisis par chacune des parties. En cas de non accord, un troisième expert sera nommé et tranchera.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 11.** La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 12.** Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 13.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes, à l'exception des décisions concernant la durée de la société, qui sont prises à l'unanimité.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

**Art. 16.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Réunion des Associés*

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes :

#### *Première résolution*

Par référence à l'article onze des statuts, sont nommés pour une durée indéterminée :

- Monsieur Sead Sadikovic, demeurant à Differdange, 18-24, Grand-Rue,
- Madame Egle Tamasauskaite, demeurant à Differdange, 18-24, Grand-Rue,

Monsieur Sead Sadikovic pourra engager valablement la société par sa seule signature individuelle pour toutes les opérations inférieures à 10.000 euros.

La société sera valablement engagé par la signature conjointe des deux gérants pour toute opération à partir de 10.000 euros.

*Deuxième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-4575 Differdange 16-24 Grand-Rue.

Signatures.

Référence de publication: 2012045982/114.

(120060294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

---

**Mainland Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012045800/10.

(120060901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.055.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- "MGP Asia (Lux) III S.à.r.l.", a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 128964; and

- "Luxembourg Corporation Company S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37974,

both here represented by Bernardine VOS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on February 28<sup>th</sup>, 2012 and March 1<sup>st</sup>, 2012

The said proxies signed "ne varietur" by the representative and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which she declares to establish as follows:

**Art. 1.** The above named parties and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these Articles of Association.

**Art. 2.** The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of one Japanese tokutei mokuteki kaisha ("TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by TMK from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

**Art. 3.** In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;

- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organisational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

**Art. 4.** The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

**Art. 5.** The Company's denomination shall be "MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.".

**Art. 6.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 7.** The Company's corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US dollars (USD 40.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

**Art. 8.** The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 10.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. One of the Managers shall at all times be an independent manager (the "Independent Manager"), i.e. one of the Managers of the Company who shall not have been at the time of such appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an

independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. "Affiliate" shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, "control" (including, with correlative meanings, the terms "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the Partner.

The Independent Manager is required to be a Partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person or corporation who is also an Independent Manager.

The Managers together with the Independent Manager form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers including the Independent Manager is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He / she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

With the exception of the Independent Manager, each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

**Art. 12.** The unanimous consent of all Managers including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the following actions of the Company:

(i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and

(ii) admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

**Art. 13.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 14.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

**Art. 16.** The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners, including the Independent Manager:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;

(v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager of the Company or any director of the TMK (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of the Independent Manager of the Company or any director of the TMK, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager).

**Art. 17.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 18.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 19.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 20.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

**Art. 21.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners.

**Art. 22.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

*Transitory disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December 2012.

*Subscription and liberation*

The Articles of Association having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the shares as follows:

“MGP Asia (Lux) III S.à.r.l.”, prenamed, .....	499
“Luxembourg Corporation Company S.A., prenamed, .....	1
Total: .....	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at 1.000,- EUR.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Partners took the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at five (5) persons.
2. Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mrs Joanne Fitzgerald, born in Waterford, Ireland on 11 March 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Mrs Julie Mossong, born in Wirksworth, United Kingdom on 30 April 1965, with professional address at 28, boulevard Royal, L2449 Luxembourg;
  - Mrs Bernardine Louise Maria Vos, born in The Hague, The Netherlands on 16 August 1972, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Mr Gregory John Lapham, born in Brisbane, Australia on 12 July 1967 with professional address at Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen’s Road East, Hong Kong;
  - Luxembourg Corporation Company S.A., having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37974 represented by its duly appointed managers and attorneys in fact as appointed from time to time.
3. The company “PricewaterhouseCoopers S.à r.l.”, L-1471 Luxembourg, 400, route d’Esch (RCS Luxembourg B 65477), is appointed as independent auditor.
4. The appointment of the independent auditor shall be valid until the date of the approval of the first financial statements of the Company.
5. The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- «MGP Asia (Lux) III S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128964; et

- «Luxembourg Corporation Company S.A.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37974,

toutes les deux ici représentées par Madame Bernardine VOS, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée le 28 février 2012 et le \*\*\*

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts:



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les "Actions TMK") d'une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais ("TMK") et de voter sur les Actions TMK et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions TMK, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par TMK d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par TMK de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les "Obligataires"), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

**Art. 3.** Dans le but de rester une société à l'objet unique à chaque moment la Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;
- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentera pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;
- (xv) ne gèrera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, ne prêtera ou n'avancera pas des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte; et
- (xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution doit être effective à partir de la date des Statuts.

**Art. 5.** La Société prend la dénomination de "MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l."

**Art. 6.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Un des Gérants doit toujours être un gérant indépendant (le "Gérant Indépendant"), c'est-à-dire un gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou toute autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pour cent (2%) de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres. "Affilié" signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes. Dans le cadre de cette définition, le terme "contrôle" (incluant les termes corrélatifs "contrôlé" et "contrôle conjoint"), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses Associés.

Le Gérant Indépendant doit être un Associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui est également Gérant Indépendant.

Les Gérants, ensemble avec le Gérant Indépendant, forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l'adoption des résolutions décrites dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants, Gérant Indépendant inclus, est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Avec l'exception du Gérant Indépendant, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un

pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

**Art. 12.** L'unanimité de tous les Gérants, incluant en cas de doute le Gérant Indépendant est nécessaire pour:

(i) emprunter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(ii) admettre l'incapacité de la société ou de la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

**Art. 13.** La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 14.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

**Art. 16.** Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire du Gérant Indépendant dans quel cas la Société aura 30 jours pour remplacer le Gérant Indépendant).

**Art. 17.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 18.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

**Art. 19.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance

ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant été établis, les comparantes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

«MGP Asia (Lux) III S.à.r.l.», prénommée, . . . . .	499
«Luxembourg Corporation Company S.A.», prénommée, . . . . .	<u>1</u>
Total: . . . . .	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt mille dollars US (20.000,- USD) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.000,-EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les Statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5).

2. Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

- Madame Joanne Fitzgerald, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg;

- Madame Julie Mossong, née à Wirksworth (Royaume-Uni), le 30 avril 1965, demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg;

- Madame Bernardine Louise Maria Vos, née à La Haye (Pays-Bas) le 16 août 1972, demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg;

- Monsieur Gregory John Lapham, né à Brisbane (Australie) le 12 juillet 1967 demeurant professionnellement à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong;

- Luxembourg Corporation Company S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, représentée par ses gérants et représentants dûment nommés, tels que désignés de temps à autres.

3. Est nommé réviseur d'entreprises:

La société "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (RCS Luxembourg section B numéro 65477).

4. Le mandat du réviseur d'entreprises restera valide jusqu'à l'agrément des comptes du premier exercice.

5. Le siège social de la Société est établi à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. VOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2012. Relation: LAC/2012/10630. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043199/480.

(120057007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

**S.u.P. Premium V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.900.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Premium V*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 11. April 2012 der S.u.P. Premium V hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Frau Dörthe Hirschmann (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2012.

*Für S.u.P. Premium V*

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Birgit Maurer

Référence de publication: 2012045881/26.

(120061464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.094.252,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

In the year two thousand and twelve, on the third day of April.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cameco Corporation, a company incorporated under the laws of Saskatchewan, having its registered office at 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Camlux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.791 (the Company). The Company was incorporated on October 16, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 11, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2206 (the Articles). The Articles have not been amended since then.

The Sole Shareholder is duly represented by Léa Gnaly, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by way of a contribution in kind consisting of thirteen thousand two hundred and ninety-one (13,291) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each in the share capital of CAMLUX A, in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.564 (the Shares), having an aggregate fair market value of three billion two hundred four million four hundred twenty-five thousand two hundred fifty-one United States Dollars and forty Cents (USD 3,204,425,251.40).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the increase of the share capital of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the thirty-two million forty-four thousand two hundred fifty-two (32,044,252) newly issued shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the Shares.

The contribution in kind of the Shares to the Company, having an aggregate fair market value of three billion two hundred four million four hundred twenty-five thousand two hundred fifty-one United States Dollars and forty Cents (USD 3,204,425,251.40), is to be allocated as follows:

- an amount of thirty-two million forty-four thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 32,044,252) will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- an amount of three billion one hundred seventy-two million three hundred eighty thousand nine hundred ninety-nine and forty cents United States Dollars (USD 3,172,380,999.40) will be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges (i) the balance sheet of the Sole Shareholder dated as of April 3<sup>rd</sup>, 2012, and (ii) that the value of the contribution of the Shares to the Company has been certified by a certificate dated March 29<sup>th</sup>, 2012 issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by CAMLUX A, in liquidation and the management of the Company, which states in essence that:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares is subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Shares be transferred to him.

6. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate fair market value of the Shares is at least equal to three billion two hundred four million four hundred twenty-five thousand two hundred fifty-one and forty cents United States Dollars (USD 3,204,425,251.40) and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

7. All formalities required under the laws of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind.”

The balance sheet and the certificate, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set thirty-two million ninety-four thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 32,094,252) represented by thirty-two million ninety-four thousand two hundred fifty-two (32,094,252) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le troisième jour d'avril.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

Cameco Corporation, une société constituée selon les lois du Saskatchewan, dont le siège social est établi au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Camlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.791 (la Société). La Société a été constituée le 16 octobre 2009, suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 11 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2206 (les Statuts). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique est valablement représenté par Léa Gnaly, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par voie d'apport en nature de treize mille deux cent quatre-vingt et onze (13.291) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, dans le capital social de CAMLUX A., en liquidation, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 114.564 (les Parts Sociales), ayant une valeur de marché totale de trois milliards deux cent quatre millions quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante et un dollars américains et quarante Cents (USD 3.204.425.251,40).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation du capital social de la Société comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

Ainsi, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trente-deux millions quarante-quatre mille deux cent cinquante-deux (32.044.252) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominal de un dollar américain (USD 1) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature se composant des Parts Sociales.

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société, ayant une juste valeur de marché de trois milliards deux cent quatre millions quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante et un dollars américains et quarante Cents (USD 3.204.425.251,40) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de trente-deux millions quarante-quatre mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.044.252) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société; et

- un montant de trois milliards cent soixante-douze millions trois cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quarante Cents (USD 3.172.380.999,40) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique prend acte (i) du bilan de l'Associé Unique daté du 3 avril 2012 et (ii) que la valeur de l'apport des Parts Sociales à la Société a été certifiée par un certificat daté du 29 mars 2012, émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par CAMLUX A, en liquidation et la gérance de la Société, dont le contenu est en substance le suivant:

- «1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales;
2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique est le seul ayant droit aux Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;
4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une telle opération;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
6. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la juste valeur de marché totale des Parts Sociales est au moins égale à trois milliards deux cent quatre millions quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante et un dollars américains et quarante centimes (USD 3.204.425.251,40) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu; et
7. Toutes les formalités requises selon les lois luxembourgeoises consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.»

Le bilan et le certificat après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux millions quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.094.252) représenté par trente-deux millions quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante-deux (32.094.252) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Gnaly et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2012. Relation: LAC/2012/16128. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044600/180.

(120059652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



**Media, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.  
R.C.S. Luxembourg B 15.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012045803/10.

(120061704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 157.487.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2012*

En date du 1<sup>er</sup> avril 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de la personne suivante:

- Mademoiselle Irène Diego Tejedor en tant que gérante de classe A avec effet au 31 mars 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société:

- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 Avril 1972, à Beloeil, Belgique, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes :

*Gérants de classe A:*

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Mark Bole

Monsieur Louis Johannes de Lange

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Global Hospitality Licensing S.à r.l.

Référence de publication: 2012046058/26.

(120062401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**Norron SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045817/10.

(120060896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**PTL Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 63.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045855/9.

(120061080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**CPE Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.149.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit belge CPE Group S.A., avec siège social à B-1180 Uccle/Bruxelles, rue Basse 56, (Belgique), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Pierre UMBREIT, notaire de résidence à Arlon (Belgique), le 15 juillet 2010, inscrite au Registre des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0827.893.515, ayant un capital social de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roeland DE GRAAF, employé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Ratification des résolutions prises à Bruxelles (Belgique) par l'assemblée générale des actionnaires de la société le 29 mars 2012 sur proposition du conseil d'administration, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de Bruxelles à Luxembourg.

2.- Confirmation du transfert du siège social, du siège d'exploitation, du siège de l'administration et de la direction effective à Luxembourg, et changement de la nationalité de la société.

3.- Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

4.- Refonte complète des statuts de la société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de CPE Group S.à r.l. et sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

5.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

6.- Nomination de deux gérants et fixation de la durée de leur mandat.

7.- Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale ratifie les résolutions prises à Bruxelles (Belgique) par l'assemblée générale des actionnaires de la société le 29 mars 2012 sur proposition du conseil d'administration, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de Bruxelles à Luxembourg.

Ce changement a été fait suivant un acte du 29 mars 2012 reçu par Maître Denis DECKERS, notaire de résidence à Bruxelles.

*Deuxième résolution*

L'assemblée confirme le transfert du siège social, du siège d'exploitation, du siège de l'administration et de la direction effective au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la société d'une société de nationalité belge pour une société de nationalité luxembourgeoise.

L'assemblée prend acte du rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Grant Thornton Lux Audit S.A. de L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, en date du 29 mars 2012, relatif au transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital social."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Par conséquent, les mille cinq cents (1.500) actions actuelles sont remplacées par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans désignations de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CPE Group S.à r.l. et les statuts, après une refonte totale pour les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la livraison de tous articles et produits ayant un rapport avec l'imprimerie, tels que cartes de visite, cartes de vœux, flyers, affiches, feuilles à entêtes, dépliants, chemises à rabats, enveloppes, brochures, la présente liste n'étant pas limitative;

La consultance et/ou la prestation de services dans des domaines de la gestion, de l'administration, de la restructuration, du développement, de la reconversion et du management d'entreprises, dans le cadre d'une activité de développement et de commercialisation de logiciels de tous types et/ou de tous concepts de gestion et de management d'entreprises en général; la consultance, la prestation de services, la formation et l'expertise dans les domaines de la conception et la mise au point de modèles numériques, algorithmes et logiciels de tous types; d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises.

La société peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui pourraient être utiles ou favorables à la réalisation du but social et prester tous services en faveur des sociétés appartenant au Groupe.

Elle peut réaliser ces objectifs soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers et pour le compte de tiers.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et même fusionner avec elles.

Le conseil de gérance est apte à interpréter la portée et la nature de l'objet de la société à responsabilité limitée. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de CPE Group S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres parts sociales.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux parts nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les parts anciennes.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil de gérance peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque gérant (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 9.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et de gestion qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil de gérance peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux gérants, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de juin à 19.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée confirme le changement de siège social et l'établissement du siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet immédiatement après la tenue de l'assemblée. L'assemblée confirme par conséquent la réalisation de la condition suspensive reprise dans la cinquième résolution de l'assemblée générale de la société tenue en Belgique le 29 mars 2012.

##### *Sixième résolution*

Le nombre de gérants de la société est fixé à deux.

Ont été appelés aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur Kevin Jack KIELBAEY, dirigeant de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 9 mai 1977, demeurant à B-1630 Linkebeek, 321, rue Hollebeek (Belgique);

- Monsieur Michel Yvan MOENS, dirigeant de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 6 décembre 1974, demeurant à B-1180 Uccle, 182, avenue de Floréal (Belgique).

La durée du mandat des gérants a été fixée pour durée illimitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry TRIBOULOT, Roeland DE GRAAFJean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2012. Relation GRE/2012/1195. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045096/206.

(120060285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

**France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of March.

Before us, Maître Martine Schaffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of seven hundred nineteen thousand euro (EUR 719,000.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95977, hereinafter referred to as the "Shareholder",

hereby represented by Ms Meriam Berdai, Company secretary in Luxembourg by virtue of a proxy given on the 20<sup>th</sup> of March 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of France Outlet Mall Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of seven hundred fifty thousand one hundred euro (EUR 750,100.-), divided into fifteen thousand two (15,002) class A shares and fifteen thousand two (15,002) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 44.863 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 11 August 1993, published in the Mémorial C number 508 of 26 October 1993. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg of 27 February 2004, published in the Mémorial C number 515 of 17 May 2004.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda :*

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be granted to the liquidator.
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Outlet Mall Group Holding S.à r.l a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.674 and whose corporate capital is EUR 978,600, as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de sept cent dix-neuf mille euros (EUR 719.000,-) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.977, ci-après désignée par: «l'Associé»,

représentée aux fins des présentes par Me Berdai Meriam, Company Secretary à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2012.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter que l'Associé est l'associé unique de France Outlet Mall Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de sept cent cinquante mille cent euros (EUR 750.100,-) représenté par quinze mille deux (15.002) parts sociales de catégorie A et quinze mille deux (15.002) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.863 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 1993, publié au Mémorial C numéro 508 du 26 octobre 1993. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 515 du 17 mai 2004.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour :*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur.
4. Divers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de neuf cent soixante-dix-huit mille six cents euros (EUR 978.600,-) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674, comme liquidateur de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Berdai et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2012. LAC/2012/13176. Reçu douze euros EUR 12,.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045154/131.

(120060827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

---

#### **Northland Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

---

Les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045812/11.

(120061690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

#### **CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.566.

---

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 05 avril 2012:

- que l'assemblée a accepté la démission de M. Rupert Copeman-Hill, né le 12 juin 1969 à Guildford, Royaume-Uni, et de M. Niels Carl Alexander Lorijn, né le 08 août 1968 à Nijmegen, Pays-Bas, de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 05 avril 2012;

- que l'assemblée a nommé M. Vinit Kohli, né le 24 juillet 1955 à New Delhi, Inde, avec adresse professionnelle au 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn, et M. Evangelos Xenakis, né le 27 octobre 1978 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn, comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 05 avril 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 avril 2012.

CETP II Foundry S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012045999/20.

(120061033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Novera Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.991.

Par résolutions signées en date du 26 mars 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gordon BOYD, avec adresse au 17 Brook Farm Road, KT11 3 AX, Cobham, Surrey, Royaume-Uni au mandat de Gérant, avec effet au 12 mars 2012 et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Elizabeth Jane Aikman, avec adresse au 500, Pavilion Drive, bâtiment Northampton Business Park, NN4 7YJ Northampton, Royaume-Uni de son mandat de Gérant, avec effet au 12 mars 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012045813/15.

(120061299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.875.

*Extrait Des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Mardi 03 Avril 2012*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société qu'au 03 Avril 2012 le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

- M. William GILSON, Président et Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;

- M. Mark PHILLIPS, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;

- M. Andrew PEACOCK, Administrateur

- Mme Supreetee SADDUL, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 33, rue du Waschbour, 6700 Arlon, Belgique.

L'Assemblée Générale a élu PriceWaterhouseCoopers S.à r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 Avril 2012.

Référence de publication: 2012046077/22.

(120061866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 34.419.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012045818/11.

(120061510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**MSP Emea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.110.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the first of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The Danish company named MovieStarPlanet ApS, with registered office at Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S, Company number: 31269008,

here represented by Me Thierry POULIQUEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kopenhagen, on February 21, 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a "société à responsabilité limitée unipersonnelle", the Articles of which it has established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée unipersonnelle" which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and their modifying laws in particular that of December 28<sup>th</sup>, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is fixed as follows:

MSP EMEA S.à r.l. distributes and operates the product "moviestarplanet.com" within the Europe - Middle East - Africa region based on a licensing agreement with MovieStarPlanet Aps.

Having the license right within the EMEA region all contractual agreements for new members, paying customers on the online community, all payment activities and all operational support activities are conducted by or on behalf of MSP EMEA S.à r.l.

The company is contractually obliged to act within the product scope laid down by MovieStarPlanet ApS insofar all aspects of the product which may have impact beyond the region - e.g. Marketing and brand, Development activities, Product Strategy etc.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of MSP EMEA S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Titre III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the sole manager or of the board of managers.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the sole signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Managers should be able to represent one or more other manager(s) at managers, meetings.

#### **Titre IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Titre V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of July of each year to the thirty of June of the next year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Titre VII. - General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

##### *Subscription and Payment*

All the shares have been entirely subscribed by MovieStarPlanet ApS, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on June 30, 2013.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1200.

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the company for an undefined period:

a) Mr Peter Mikkel VEJLGAARD, manager, born in Roskilde (DK) on October 13, 1972, residing professionally at Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S.

b) Mr Jacob JØRGENSEN, manager, born in Århus (DK) on March 2, 1973, residing professionally at Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S

c) Mr Claus Lykke JENSEN, manager, born in Roskilde (DK) on September 17, 1975, residing professionally at Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S

2) The company will be bind by the joint signature of two managers.

3) The Company shall have its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le premier mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

La société danoise dénommée MovieStarPlanet ApS, ayant son siège social à Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S, numéro de société 31269008,

ici représentée par Me Thierry POULIQUEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Kopenhagen, le 21 février 2012,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** L'objet de la Société est le suivant:

MSP EMEA S.à r.l. distribue et exploite le produit «moviestarplanet.com» dans la région Europe Moyen-Orient Afrique sur base d'un contrat de licence avec MovieStarPlanet ApS.

Bénéficiaire du droit d'exploitation de la licence dans la région Europe-Moyen Orient-Afrique, de tous les accords contractuels pour les nouveaux membres, de la clientèle utilisatrice des réseaux internet et électroniques, toutes les activités de paiement et toutes les activités de soutien opérationnel sont effectuées par ou au nom de MSP EMEA S.à r.l.

La société est contractuellement obligée d'agir dans le cadre du produit fixé par MovieStarPlanet ApS dans la mesure où tous les aspects du produit peuvent avoir un impact au-delà de la région - comme par exemple marketing et promotion de la marque, les activités de développement, stratégie produit, etc

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de MSP EMEA S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

## Titre III. - Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance .

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par les signatures conjointes de deux gérants. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

## Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

## Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 11.** Chaque année, au trente juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## Titre VI. - Dissolution

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. - Dispositions générales

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Souscription et Libération*

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MovieStarPlanet ApS, préqualifiée. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2013.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1200.

### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Mr Peter Mikkel VEJLGAARD, gérant, né à Roskilde (DK) le 13 octobre 1972, demeurant professionnellement à Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S.

b) Mr Jacob JØRGENSEN, gérant, né à Århus (DK) le 2 mars 1973, demeurant professionnellement à Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S

c) Mr Claus Lykke JENSEN, gérant, né à Roskilde (DK) le 17 septembre 1975, demeurant professionnellement à Rued Langgaards Vej 7,5, DK-2300 København S

2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Pouliquen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 mars 2012. LAC/2012/10084. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044372/242.

(120058938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

### **Nador Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.975.

—  
*Extrait résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2012*

### *Première résolution*

L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat du mandat social de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en qualité d'administrateur de classe B.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, Monsieur Karim REZIOUK, né le 5 février 1975 à Hayange (France) résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), à la fonction d'administrateur de classe A de la Société pour une durée de 2 ans avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012045815/19.

(120060957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Nyomdaker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.376.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012045814/12.

(120061650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 34.419.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012045819/11.

(120061511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Bonneville Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.614.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2012 à 15.00 heures à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de monsieur Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A. représentée par monsieur Jacques BORDET domicilié 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg
- L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de monsieur Pierre SCHILL.
- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour extrait

FIDUPAR

Nicolas Montagne

Référence de publication: 2012046095/20.

(120062466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 34.419.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012045820/11.

(120061512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Britannia-Ausbau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.147.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Thomas BREIT, Akquisiteur, geboren am 28. Mai 1964 in Föckelberg (D), wohnhaft in D-66887 Föckelberg, Auf dem Wischelchen, 2.

Vorgenannter Komparent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „BRITANNIA-AUSBAU S.A.“ gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind die Ausführungen von Innenausbauarbeiten, Trockenbau, Bauanleitung, Planung und Beratung.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.



## Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

**Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

## Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind,

dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

#### *Kapitalzeichnung - Einzahlung*

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herrn Thomas BREIT gezeichnet.

Dieselben Aktien wurden vom vorerwähnten Gesellschafter nur in Höhe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) in bar eingezahlt, so dass die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde. In diesem Zusammenhang hat der amtierende Notar auf die Bestimmungen von Artikel 43 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufmerksam gemacht betreffend die Form der Aktien, die das gesamte gezeichnete Aktienkapital darstellen.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gründer schätzt die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.  
Zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 wird ernannt:  
Herr Thomas BREIT.

*Zweiter Beschluss*

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 wird ernannt:  
Herr Walter BRAUN, Technischer Zeichner, wohnhaft in D-54329 Konz, Freiherr von Stein Straße, 6.

*Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-Rue.  
Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.  
Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. BREIT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2012. Relation: REM/2012/329. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 12. April 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012045516/180.

(120060234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

**OGVEST INVESTMENT S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 34.419.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012045821/11.

(120061513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2012*

L'Assemblée prend acte de la démission de MM Bertrand SOENEN et Eric LOMBAERT de leur poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de M. Jean-Philippe FOHAL, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et de M. Benoît VAN DEN HOVE, avec adresse professionnelle sises 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, comme nouveaux administrateurs en remplacement de MM Eric LOMBAERT et Bertrand SOENEN suite à leur cooptation.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Rik VANDENBERGHE, Jean-Philippe FOHAL (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), Benoît VAN DEN HOVE et Bernard CANIVET (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles) sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046226/22.

(120062246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**P. Haberl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 100.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, le 17 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012045823/10.

(120061373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Petroced s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.450.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012045828/10.

(120060931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012045833/12.

(120061027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.693.

*Extrait conforme des résolutions circulaires prises par l'Assemblée Générale de l'Actionnaire Unique tenue en date du 17 Avril 2012*

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes comme administrateurs THEAM, Monsieur Yves Wagner et Monsieur Masaharu Sugahara au conseil d'administration de la société. Les mandats prendront fin à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013

L'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de THEAM comme délégué à la gestion journalière. Le mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013

L'actionnaire unique a réélu PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l comme reviseur d'entreprises. Le mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012045834/19.

(120061171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Silver Star S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

## EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2012 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société SILVER STAR S.A., avec effet au jour de la présente, à l'adresse 49, rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012045900/13.

(120061195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Prisma Formation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 83.332.

L'an deux mille douze,

le six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. Madame Marie-France FILSER, infirmière psychiatrique, demeurant au 62 route d'Arlon, L-8399 Windhof,
2. Monsieur Carlo KNOCH, infirmier psychiatrique, demeurant au 19, rue Langenfeld, L-7731 Colmar-Berg.

Lesquelles parties comparantes sont à l'heure actuelle encore les deux (2) seuls et uniques associés de la société «PRISMA FORMATION S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 6 Jos Seyler Strooss, L-8522 Beckerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83 332, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 107 du 21 janvier 2002.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 07 novembre 2008, sous le numéro 2719 et page 130510.

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

*Cessions de parts sociales*

(I) Madame Marie-France FILSER, prénommée,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «PRISMA FORMATION S.à r.l.», soit ses soixante et un (61) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune,

à Monsieur Cédric JACQUES, consultant, né à Luxembourg, le 08 août 1980, demeurant au 8 rue Neuve, L-8824 Perlé, pour le prix de six mille cent euros (6'100.- EUR), lequel prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

(II) Monsieur Carlo KNOCH, prénommé,

déclare céder et transporter de même par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «PRISMA FORMATION S.à r.l.», soit ses soixante-trois (63) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune,

à Monsieur Cédric JACQUES, prénommé,

pour le prix de six mille trois cents euros (6'300.- EUR), lequel prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur Carlo KNOCH, ci-avant encore associé, agissant en sa qualité de gérant unique, déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les prédites cessions de parts sociales se trouvant ainsi réalisées et acceptées de part et d'autre, Monsieur Cédric JACQUES, agissant désormais en sa qualité de seul et unique associé de la Société «PRISMA FORMATION S.à r.l.», prend en cette qualité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de refléter lesdites cessions de parts sociales, Monsieur Cédric JACQUES, désormais en sa qualité d'associé unique DECIDE d'adapter l'article CINQ (5) des statuts de la Société, ayant donc la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) et se trouve représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes détenues par Monsieur Cédric JACQUES, consultant, né à Luxembourg, le 08 août 1980, demeurant au 8 rue Neuve, L-8824 Perlé, en sa qualité d'associé unique.»

*Seconde résolution*

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 6, Jos Seyler Strooss, L-8522 Beckerich au 4 rue Neuve, L-8824 Perlé.

Afin de refléter ledit transfert de siège, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

*Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de Monsieur Carlo KNOCH comme gérant de la Société et DECIDE de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Suite à cette démission et afin de pourvoir à ce poste devenu vacant, il est décidé de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Cédric JACQUES, prénommé, aux fonctions de seul et unique gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom cette dernière et l'engager valablement et en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants prémentionnés, les mêmes comparants ont signé avec Nous notaire soussigné le présent acte.

Signé: M.F. FILSER, C. KNOCH, C. JACQUES,, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2012. Relation: EAC/2012/500. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012045853/73.

(120061217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Horizon Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.681.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 février 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 février 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sàrl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Christine Lecas, employée privée, né le 21 juillet 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Alvaro Carnevale et François Georges et le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

5. L'assemblée décide de changer l'adresse professionnelle de Monsieur François Georges au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

GENERATION XXI S.A.

Référence de publication: 2012046215/28.

(120062406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

**F.D. 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 152.022.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 07.03.2012*

L'actionnaire réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*1<sup>re</sup> Résolution*

L'assemblée révoque de son poste d'administrateur-délégué

- Monsieur Diego BRAGONI, demeurant à L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce

Et de son poste d'administrateur

- Madame Viviane FRISING, demeurant à L-4540 Differdange, 26, rue Dicks-Lentz

*2<sup>e</sup> Résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Fulvio FAETA, demeurant à L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce, de son poste d'administrateur

*3<sup>e</sup> Résolution*

Est nommé administrateur unique

- Monsieur Francesco MINELLI, demeurant à L-2349 Luxembourg, 34 rue des Prés

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

*4<sup>e</sup> Résolution*

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de M. MINELLI

Dudelange, le 07.03.2012

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012046165/26.

(120061801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

**REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Eleven Apricot S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.182.

In the year two thousand and twelve, on the third day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary public residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Eleven Apricot S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 159.182, incorporated by deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, enacted on 26 January 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1066 of 20 May 2011, page 51157, whose Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 12 March 2012, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mrs Annie MARECHAL, private employee, residing in Grumelange (Belgium).

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, "juriste", residing professionally in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to be registered with this deed.

II.- As appears from the attendance list, all the one hundred forty thousand three hundred twenty (140.320) shares, representing the whole corporate capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda :*

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.";

2.- Amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

3.- Amendment of the management rules;

4.- Amendment of Article 11 of the articles of association in order to reflect such action;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Eleven Apricot S.à r.l." into "REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.".

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s name is "REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.".

*Third resolution*

The meeting decides to amend the management rules of the Company in relation to the Company representation.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 11 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety



will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the joint signatures of any two members of the board of Managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by at least two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with this shareholders meeting have been estimated at about one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Eleven Apricot S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 159.182, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1066 du 20 mai 2011, page 51157, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant le 12 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Annie MARECHAL, employée privée, demeurant à Grumelange (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 140.320 (cent quarante mille trois cent vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour :

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.";
- 2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.
- 3.- Modification des règles de gérance;
- 4.- Modification afférente de l'article 11 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Eleven Apricot S.à r.l." en "REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.".

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**"Art. 2.** La dénomination de la société sera "REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.""

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier les règles de gérance de la société en relation avec les pouvoirs de représentations.

### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par au minimum deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge est estimé à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Marechal, E. Dublet, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 5 avril 2012. Relation: DIE/2012/4264. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012045128/187.

(120060792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

**PB Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PB Holding Company, S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012045835/11.

(120061520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Queiroz Galvão Oil & Gas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.736.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 19 mars 2012, Orangefield Trust Luxembourg S.A., l'Associé Unique de la société émarginée, a transféré:

- les 62 parts sociales qu'elle détenait dans Queiroz Galvão Oil & Gas International S.à r.l. à Timbauba International Ltd., ayant son siège social au Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- les 36 parts sociales qu'elle détenait dans Queiroz Galvão Oil & Gas International S.à r.l. à Guararapes International Ltd., ayant son siège social au Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- les 2 parts sociales qu'elle détenait dans Queiroz Galvão Oil & Gas International S.à r.l. à Skycrest Overseas Ltd., ayant son siège social au Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012045856/18.

(120061074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Neodesign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 14, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 168.158.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jeannot FISCHER, né le 13 juillet 1949 à Pétange, demeurant à L-4880 Lamadelaine, 14 rue des Prés;
- 2) Monsieur Julien KLEIN, né le 9 octobre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8558 Reichlange, 7A rue Mgr. Jean Bernard;
- 3) Monsieur Daniel SANNIPOLI, né le 25 octobre 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3940 Mondercange, 15A rue de Pontpierre;
- 4) Monsieur Pierre REISDORF, né le 7 juillet 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4460 Belvaux, 12 rue de la Gare.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société aura pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «Neodesign S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,-€) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

La cession entre associés est libre. La cession à des tierces personnes, non associés est soumise à l'accord des trois-quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

### Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jeannot FISCHER, né le 13 juillet 1949 à Pétange, demeurant à L-4880 Lamadelaine, 14 rue des Prés . . . . .	25 parts
2) Monsieur Julien KLEIN, né le 9 octobre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8558 Reichlange, 7A rue Mgr. Jean Bernard . . . . .	25 parts
3) Monsieur Daniel SANNIPOLI, né le 25 octobre 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3940 Mondercange, 15A rue de Pontpierre . . . . .	25 parts
4) Monsieur Pierre REISDORF, né le 7 juillet 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4460 Belvaux, 12 rue de la Gare . . . . .	25 parts
Total: . . . . .	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

### Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (1.200,-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jeannot FISCHER, né le 13 juillet 1949 à Pétange, demeurant à L-4880 Lamadelaine, 14 rue des Prés;

- Monsieur Julien KLEIN, né le 9 octobre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8558 Reichlange, 7A rue Mgr. Jean Bernard.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4880 Lamadelaine, 14 rue des Prés.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FISCHER, KLEIN, SANNIPOLI, REISDORF.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 avril 2012. Relation: EAC/2012/4417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045323/121.

(120060639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

**PB Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.512.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 décembre 2011*

1. M. Che-min TU est révoqué de son mandat de gérant unique.

2. Mme. Lilia WANG, Chief Financial Officer, née à New Taipei City (Taiwan), le 2 janvier 1958, demeurant professionnellement à 8F, 88, Sec. 1, Hsin Tai Wu Rd, Hsichih Taipei Hsien 221, Taiwan, a été nommée comme gérante unique pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PB Holding Company, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012045836/16.

(120061531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Compagnie Financière de Participations Européennes, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.474.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12/03/2012*

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 12/03/2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 12/03/2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse initiale du 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS EUROPEENNES

Société Anonyme

Référence de publication: 2012046124/25.

(120062136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**PHIL LUX Transports, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 167.813.

*Extrait de l'assemblée générale du 12 avril 2012*

Mr Bovet Anthony, gérant technique et délégué à la gestion journalière démissionne de ses fonctions avec effet immédiat à compter de ce jour.

Fait à Frisange, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012045840/11.

(120061563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.758.

En date du 5 avril 2012, les associés ont pris acte de la démission de Mme Nora McGlone de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Lors de cette même réunion, les associés ont nommé M, Jakub Jasica, ayant comme adresse professionnelle le 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach avec effet immédiat.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Jean Lemaire:
- Jakub Jasica: et
- Stewart Kam Cheong.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l.

JAKUB JASICA

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012046132/20.

(120062180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

**S&H Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 155.576.

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «S&H Holding S.A.», ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155.576, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2322 du 29 octobre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Valerio RAGAZZONI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées a été porté sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de soixante-huit mille euros (68.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR), par la création et l'émission de six cent quatre-vingt (680) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et Libération.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par apport en espèces à concurrence d'un montant de soixante-huit mille euros (68.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de cent mille euros (100.000,-EUR), par la création et l'émission de six cent quatre-vingts (680) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les six cent quatre-vingt (680) actions nouvelles émises d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune sont souscrites par l'actionnaire unique FORESTGREEN HOLDING INC., la société de droit panaméen, ayant son siège social Avenida Samuel Lewis y Calle 58 - Torre ADR Panama - Republica de Panama, ici représentée par Monsieur Valerio RAGAZZONI, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

FORESTGREEN HOLDING INC., représentée comme ci-avant, déclare avoir libéré toutes les six cent quatre-vingt (680) actions nouvelles par versement en espèces d'un montant de soixante-huit mille euros (68.000,-EUR), laquelle somme se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Valerio RAGAZZONI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2012. Relation GRE/2012/958. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012046349/72.

(120062023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

Les comptes consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2012.

Pour: VCST HOLDCO LUX SA

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Hélène Schorr

Référence de publication: 2012047435/15.

(120063968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

---